

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2013-2017

Adopté par le conseil d'administration le 5 février 2013

La communauté éducative du Collège Dolto s'engage à mettre son énergie, ses compétences et son imagination au service des objectifs suivants :

AXE 1 : DES ÉLÈVES ACTEURS DE LEUR RÉUSSITE.

1.1 CONSTRUIRE DES PARCOURS DE CONTINUITÉ DE L'ÉCOLE AU COLLÈGE.

- 1.1.1 Organiser le parcours d'accueil des élèves et de leur famille à l'entrée en sixième.
- 1.1.2 Mettre en synergie les équipes du premier et du second degrés pour dynamiser le fonctionnement de la commission de liaison.
- 1.1.3 Informer les écoles du déroulement de la scolarité de leurs élèves tout au long de leur parcours au collège.
- 1.1.4 Contractualiser et mettre en œuvre des PPRE passerelle pour les élèves les plus fragiles.
- 1.1.5 Organiser le tutorat entre pairs pour construire les compétences méthodologiques du collégien.
- 1.1.6 Articuler les compétences des professeurs des premier et second degrés et organiser des actions communes de formation.

1.2 CONSTRUIRE DES PARCOURS DE CONTINUITÉ DU COLLÈGE AU LYCÉE.

- 1.2.1 Organiser le dialogue entre les équipes pédagogiques du premier et du second cycles, s'assurer de la continuité des apprentissages et de la cohérence des exigences, notamment à l'occasion du passage en classe de seconde.
- 1.2.2 Dans une organisation de Bassin, informer les élèves de l'offre de formation des établissements du réseau local en privilégiant le lycée Napoléon ; valoriser notamment la voie générale et technologique.
- 1.2.3 Consigner dans un portfolio, de la cinquième à la troisième, la démarche d'orientation de l'élève et la dynamique de son élaboration ; l'évaluer à l'occasion de sa présentation à un jury composé de professeurs et de professionnels en fin de troisième.
- 1.2.4 Mettre en cohérence les relais d'information sur les professions et les parcours de formation qui y préparent en élaborant et en mettant en œuvre un projet coordonné de découverte des métiers et des formations, de la cinquième à la troisième.
- 1.2.5 Améliorer l'organisation de l'entretien d'orientation des élèves de troisième.
- 1.2.6 Mettre à disposition des élèves et de leur famille des ressources pertinentes et actualisées d'information ; veiller à ce qu'elles s'organisent en fonction des problématiques identifiées de l'établissement et à ce qu'elles contribuent à la valorisation des compétences des élèves.
- 1.2.7 Faire des séquences d'observation et des stages d'initiation en milieu professionnel des situations guidées de construction du projet individuel de formation et d'orientation de l'élève.
 - 1.2.7.1 Formaliser le processus de compte rendu et d'évaluation des séquences et stages effectués en milieu professionnel.
 - 1.2.7.2 Proposer aux élèves de quatrième dont la démarche le justifie des séquences d'observation en milieu professionnel.
- 1.2.8 Conforter un partenariat actif avec les organisations professionnelles et les entreprises, les mobiliser sur des projets contractualisés, coordonner les initiatives dans le cadre du Comité local écoles-entreprises.

1.3 ACCOMPAGNER LE PARCOURS DE RÉUSSITE DES ÉLÈVES LES PLUS FRAGILES.

1.3.1 Prévenir le décrochage et l'échec scolaire en structurant des aménagements contractualisés pertinents de scolarité.

1.3.1.1 *Rendre lisibles les différents dispositifs d'aide et d'accompagnement et s'assurer de leur articulation de leur complémentarité.*

1.3.1.2 *Veiller à l'assiduité des élèves, premier déterminant de leur réussite.*

1.3.1.3 *Identifier les élèves qui, en raison de problématiques multifactorielles, présentent un risque de décrochage ; dynamiser le fonctionnement de la cellule de veille et mobiliser des compétences professionnelles internes ou associées.*

1.3.1.4. *Proposer aux élèves en situation de fragilité repérée des outils d'individualisation des parcours : tutorat, accompagnement personnalisé, PPRE, atelier relais et, en classes de quatrième et de troisième, projet individuel dérogatoire de réussite éducative.*

1.3.1.5 *Définir, mettre en œuvre et inscrire dans un cadre expérimental contractualisé un dispositif spécifique de scolarisation des élèves en grande difficulté scolaire au cycle d'orientation.*

1.3.1.6 *Mieux organiser la préparation du Certificat de formation générale, proposée aux élèves pour lesquels la réussite au Diplôme national du brevet reste hypothétique en dépit des aides complémentaires dont ils bénéficient.*

1.3.2 Prendre soin des élèves qui présentent des difficultés spécifiques.

1.3.2.1 *Répondre de façon attentive à l'exigence d'équité au profit des élèves en situation de handicap.*

1.3.2.2 *Veiller à la continuité des apprentissages des élèves dont la scolarité est interrompue par une maladie.*

1.3.2.3 *Poursuivre la formation des élèves concernés en français langue de scolarisation et les accompagner dans la préparation du Diplôme d'études en langue française aux niveaux A2 et B1.*

1.4 DÉVELOPPER L'AMBITION ET SUSCITER L'EXCELLENCE.

1.4.1 Pérenniser le fonctionnement de la section bilangue allemand – anglais.

1.4.2 Favoriser l'accès à la section européenne anglais ; en renforcer la dynamique.

1.4.3 Inviter les élèves à consigner dans le portfolio européen des langues les résultats de leur apprentissage linguistique et leur expérience d'apprentissage et d'utilisation des langues.

1.4.4 Préparer les élèves de la section bilangue à l'obtention de certification du Deutsches Sprachdiplom, Stufe 1.

1.4.5 Rechercher des partenariats pour enrichir les pratiques linguistiques authentiques en langues étrangères.

1.4.6 Éduquer à la mobilité et à la citoyenneté européenne.

1.4.7 Susciter des situations d'enseignement interdisciplinaires, notamment en langues étrangères.

1.4.8 Pérenniser l'enseignement des langues et cultures de l'antiquité (latin).

1.4.9 Développer les pratiques artistiques et culturelles.

1.4.9.1 *Installer une galerie d'art.*

1.4.9.2 *Développer les pratiques de chant choral*

1.4.10 Développer une culture scientifique et technologique

1.4.11 Intégrer l'enseignement des langues et cultures d'origine au parcours scolaire.

1.5 FAIRE ÉMERGER ET CONJUGUER DES FACTEURS DE RÉUSSITE.

1.5.1 Favoriser le dialogue entre les enseignants en sollicitant le Conseil pédagogique sur les questions de sa compétence.

1.5.2 Définir une approche plus explicite de l'évaluation et de la validation des compétences du socle.

1.5.3 Capitaliser les bénéfices de l'expérimentation "cours le matin, sports et cultures l'après-midi".

1.5.3.1 *Être attentif aux enjeux liés à l'adaptation des emplois du temps aux rythmes des élèves.*

1.5.3.2 *Encourager une pratique de la pédagogie de projet et articuler des parcours de découverte pluridisciplinaires.*

1.5.3.3 *Formaliser le parcours culturel d'établissement et nommer un référent.*

1.5.4 Faire évoluer le centre de documentation et d'information vers un centre de connaissances et de culture.

1.5.5 Développer une approche construite des sorties et voyages et élaborer une charte.

1.5.6 Valoriser les démarches personnelles de formation des élèves.

AXE 2 : DES ÉLÈVES ACTEURS DE LEUR CITOYENNETÉ.

2.1 *ÉDUIQUER À LA DÉMOCRATIE ET À LA VIE INSTITUTIONNELLE.*

- 2.1.1 Faire de l'élection des délégués un moment de débat démocratique et un enjeu d'éducation civique.
- 2.1.2 Associer la communauté éducative et les partenaires institutionnels pour former les délégués des élèves.
- 2.1.3 Faire du Conseil de la vie collégienne un lieu participatif.

2.2 *ÉDUIQUER À LA VIE SOCIALE ET À SES RÈGLES.*

- 2.2.1 Responsabiliser les élèves dans les actes de la vie quotidienne.
- 2.2.2 Institutionnaliser la médiation par les pairs.
- 2.2.3 Faire vivre le règlement intérieur.
 - 2.2.3.1 *Donner du sens à la règle collective et s'assurer de son respect.*
 - 2.2.3.2 *Développer les partenariats pour mettre en œuvre les mesures de responsabilisation alternatives à la sanction.*

2.3 *ÉDUIQUER À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ.*

- 2.3.1 Prévenir et traiter les situations de harcèlement.
- 2.3.2 Former tous les élèves à la prévention et aux secours civiques (PSC1).
- 2.3.3 Qualifier le CESC pour qu'il soit le lieu de l'identification et de l'analyse des problématiques, de l'élaboration des réponses éducatives.
- 2.3.4 Renforcer et rendre lisibles les actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté en les coordonnant dans un plan pluriannuel.
- 2.3.5 Consolider le réseau partenarial associé à l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

2.4 *COORDONNER L'ANIMATION DES TEMPS HORS CLASSE.*

- 2.4.1 Diversifier les modes de prise en charge pendant les temps de permanence pour en faire des temps d'étude active.
- 2.4.2 Prendre en compte la situation des élèves transportés dont les temps de présence au collège excèdent l'emploi du temps scolaire.
- 2.4.3 Conforter la vie associative au sein de l'établissement.
 - 2.4.3.1 *Organiser le Foyer socio éducatif et lui donner les moyens de devenir un acteur autonome de la vie de l'établissement.*
 - 2.4.3.2 *Développer l'Association sportive.*
 - 2.4.3.2.1 *Étayer l'Association sportive dans son rôle d'animation de l'établissement pendant les pauses méridiennes et le mercredi.*
 - 2.4.3.2.2 *Affirmer la reconnaissance de l'Association sportive dans le réseau associatif local et la conforter dans sa démarche généraliste et participative.*

AXE 3 : UN ÉTABLISSEMENT ACTEUR DANS SON ENVIRONNEMENT.

3.1 AMÉLIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC.

- 3.1.1 Mettre en place un service d'accueil performant, convivial et sécurisé ; mettre progressivement en œuvre les engagements de la charte Marianne.
- 3.1.2 Poursuivre l'accompagnement des familles dans la constitution de leurs dossiers administratifs et notamment de leurs dossiers de bourse et de demande d'attribution de fonds sociaux.
- 3.1.3 Faire connaître et conforter la qualité du fonctionnement du restaurant scolaire, outil d'éducation et de promotion de la santé.
 - 3.1.3.1 Poursuivre la mise en œuvre du Plan national nutrition santé.
 - 3.1.3.2 Valoriser les produits issus de pratiques raisonnées de production et les circuits locaux d'approvisionnement.
 - 3.1.3.3 Avec une communauté éducative sensibilisée, réduire le gaspillage alimentaire, définir et mettre en œuvre un plan de maîtrise des déchets.
- 3.1.4 Ensemble, agents, élèves et professeurs, préserver, entretenir et améliorer les locaux de l'établissement.
 - 3.1.4.1 Créer un groupe de travail chargé de proposer un plan de préservation et d'amélioration du cadre de vie et du patrimoine.
 - 3.1.4.2 Proposer à la collectivité territoriale un projet concerté d'aménagement des espaces récréatifs.
- 3.1.5 Développer une culture de la responsabilité pour réduire l'empreinte énergétique et écologique de l'établissement ; former ses usagers à l'écocitoyenneté.
- 3.1.6 Nommer un correspondant informatique et libertés pour s'assurer du respect des préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.
- 3.1.7 Vérifier l'actualisation des règles de sécurité, s'assurer de leur respect, diffuser les bonnes pratiques.
 - 3.1.7.1 Faire connaître de chacun les règles de sécurité actualisées.
 - 3.1.7.2 Sensibiliser et former tous les acteurs à la veille et au signalement des problèmes de sécurité ; assurer la traçabilité des signalements et de leur traitement.
 - 3.1.7.3 Formaliser un PC sécurité.

3.2 FORMER, COMMUNIQUER ET NOUER DES PARTENARIATS POUR S'ENRICHIR DE L'ÉCHANGE.

- 3.2.1 Soutenir les acteurs dans l'exercice de leurs missions.
 - 3.2.1.1 Étayer la compétence des parents et mieux les associer à la vie institutionnelle de l'établissement.
 - 3.2.1.2 Construire une démarche réflexive sur les pratiques d'établissement en l'inscrivant dans des réseaux de formation et d'échanges professionnels.
 - 3.2.1.3 Mieux recenser les besoins de formation des personnels.
 - 3.2.1.4 Encourager et faciliter l'évolution professionnelle des personnels enseignants et non-enseignants.
 - 3.2.1.5 Former les assistants d'éducation à l'exercice de leurs missions.
 - 3.2.1.6 Accompagner les personnels décrivant des fragilités professionnelles par l'appui d'un groupe d'analyse des pratiques entre pairs.
- 3.2.2 Conforter le rôle de l'établissement, ressource et lieu de formation pour ses partenaires.
- 3.2.3 Mieux communiquer.
 - 3.2.3.1 Rédiger et diffuser un guide d'accueil et créer une cellule d'accueil à l'intention des nouveaux personnels.
 - 3.2.3.2 Améliorer la communication interne et externe, y compris en mobilisant les outils informatiques pertinents
 - 3.2.3.3 Pérenniser l'organisation de la journée portes ouvertes, mettre en scène les réalisations des élèves à l'occasion du spectacle de fin d'année, y associer la communauté éducative et ses partenaires.
- 3.2.4 Enrichir l'action pédagogique et éducative de l'établissement en y associant la contribution des partenaires du tissu local (acteurs culturels et socio-culturels, partenaires médico-sociaux, institutionnels, économiques, ...).

CODA : LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE, AUTEUR ET ACTEUR PERMANENT DE SON PROJET.

1. DÉFINIR CHAQUE ANNÉE DES AXES PRIORITAIRES DE PROGRÈS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT
2. RENDRE COMPTE ANNUELLEMENT À TOUTE LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE DES PROGRÈS RÉALISÉS, DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES, DES RÉFLEXIONS ENGAGÉES, DES SOLUTIONS INITIÉES, DES DÉMARCHES INNOVANTES IMPULSÉES
3. ÉVALUER ET AJUSTER LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT EN CONTINU POUR QU'IL DEMEURE L'OUTIL DE CONVERGENCE DES PRATIQUES, DES INITIATIVES ET DES PROJETS.